

# 2015

RAPPORT ANNUEL

Le conseil de fiduciaires du Régime de pension des employés du groupe général et des services des foyers de soins du Nouveau-Brunswick (le « régime ») est heureux de vous présenter la mise à jour annuelle sur la situation financière et la gouvernance du régime.



## Faits saillants

Voici un aperçu des principaux indicateurs financiers du régime pour l'année terminée le 31 décembre 2015 et, à titre comparatif, pour l'année terminée le 31 décembre 2014. Pour plus de détails et d'explications, lisez les pages suivantes.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014	Commentaires
<b>RENDEMENT DES PLACEMENTS</b> (12 derniers mois)	7,3 %	11,1 %	En 2015, le rendement de l'indice de référence a été de 5,4 %.
<b>COTISATIONS</b> (12 derniers mois)			
<b>Des participants</b>	12 234 000 \$	12 157 000 \$	Les cotisations régulières des participants et des employeurs sont présentement égales à 8,125 % du salaire. La province effectue aussi un paiement spécial annuel de 2 759 000 \$ pour combler le déficit.
<b>Des employeurs</b>	12 100 000 \$	12 077 000 \$	
<b>De la province</b>	2 759 000 \$	2 759 000 \$	
<b>ACTIF DE LA CAISSE DE RETRAITE</b>	428 867 000 \$	399 368 000 \$	L'actif a augmenté de 29 499 000 \$.
<b>SITUATION FINANCIÈRE</b>			
<b>Ratio de capitalisation</b>	91,9 %	94,1 %	Situation financière en supposant que le régime est maintenu indéfiniment.
<b>Ratio de liquidation</b>	52,5 %	53,0 %	Situation financière en supposant qu'on met fin au régime.
<b>INDEXATION DES PENSIONS</b>	1,5 %	1,4 %	Augmentation de l'indice des prix à la consommation au Canada (jusqu'à un maximum de 2 %) appliquée aux pensions accumulées et aux pensions versées aux retraités et aux bénéficiaires.

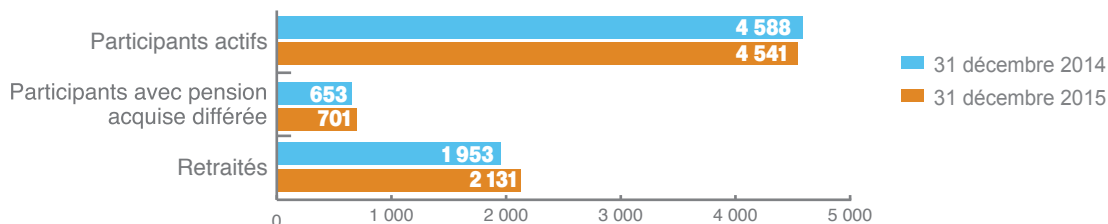
Le rendement des placements du régime en 2015 a été supérieur au rendement de l'indice de référence pour la même période. Le ratio de capitalisation du régime a quelque peu diminué en 2015. Cette diminution est principalement attribuable à l'augmentation du passif du régime en raison des taux d'intérêt plus faibles.

En 2016, les taux de cotisations régulières des participants et des employeurs demeureront inchangés, et la province continuera à effectuer un paiement spécial annuel de 2 759 000 \$ afin d'aider à réduire le déficit du régime.



## Participation

Du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015, la participation a évolué comme suit :



Le 31 décembre 2015, l'âge moyen des participants actifs était de 44,7 ans et celui des retraités, de 68,8 ans.



## Évolution de l'actif

Voici un aperçu de l'évolution de l'actif pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014, tiré des états financiers audités :

	2015	2014
Actif net au début de l'exercice	399 368 007 \$	356 776 275 \$
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF</b>		
Total des cotisations (participants, employeurs et province)	27 093 004 \$	26 993 974 \$
Intérêts et dividendes	13 350 824 \$	11 989 544 \$
Variation de la valeur des placements	14 913 714 \$	26 487 086 \$
<b>Total</b>	<b>55 357 542 \$</b>	<b>65 470 604 \$</b>
<b>DIMINUTION DE L'ACTIF</b>		
Prestations versées	(23 770 400) \$	(21 018 240) \$
Frais d'administration et de gestion des placements	(2 087 861) \$	(1 860 632) \$
<b>Total</b>	<b>(25 858 261) \$</b>	<b>(22 878 872) \$</b>
<b>ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>428 867 288 \$</b>	<b>\$399 368 007 \$</b>

En 2015, le Comité de surveillance des audits a rencontré Ernst & Young à deux reprises afin de passer en revue les constatations de l'auditeur et le processus d'audit.



## Placements

### RENDEMENT DES PLACEMENTS

L'actif de la caisse fait partie de la fiducie globale qui regroupe l'actif des trois régimes de pensions des foyers de soins. Ce regroupement permet au régime d'investir l'actif à moindre coût. Le tableau ci-dessous indique le rendement des placements du régime pour 2015, 2014 et les quatre dernières années.

	2015	2014	4 dernières années (annualisé)
<b>RÉGIME DE PENSION</b>	7,3 %	11,1 %	11,9 %
<b>INDICE DE RÉFÉRENCE</b>	5,4 %	11,1 %	8,8 %

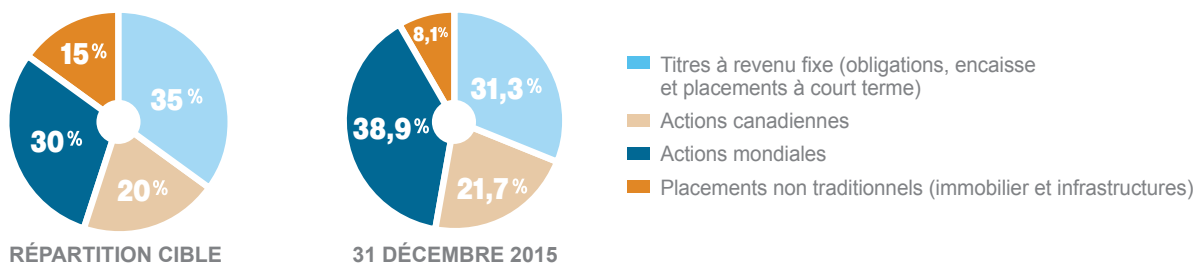
L'indice de référence correspond au rendement moyen des indices de marché pour le régime. Il s'agit d'une mesure utilisée pour évaluer la performance des gestionnaires de placements au cours de l'année.

Le conseil de fiduciaires examine et évalue périodiquement la performance des gestionnaires de placements du régime. En 2015, Morneau Shepell a fourni au conseil une analyse de la performance des gestionnaires de placements à l'occasion de chacune de ses réunions trimestrielles. De plus, Conseillers en placements Gryphon et UBS Global Asset Management ont rencontré le sous-comité et le comité mixte afin de les informer du rendement des placements et de leur stratégie de placement.



## Répartition de l'actif

Le tableau ci-dessous présente la façon dont l'actif du régime était investi au 31 décembre 2015 par rapport à la répartition cible prévue par la politique de placement approuvée par le conseil de fiduciaires.



Avec le temps, une plus grande partie de l'actif sera investi dans des placements non traditionnels afin de se conformer à la répartition cible. En attendant, cet actif est détenu principalement dans des actions mondiales.



## Situation financière

Conformément à la loi, l'actuaire du régime retenu par le conseil de fiduciaires doit procéder, chaque année, à une évaluation actuarielle du régime afin d'effectuer le suivi de sa situation financière. L'évaluation consiste à comparer l'actif et le passif du régime en vue de déterminer s'il y a assez d'argent dans la caisse de retraite pour verser toutes les prestations, aujourd'hui et à l'avenir, et d'établir les cotisations des participants et des employeurs. La dernière évaluation a été effectuée au 31 décembre 2015.

### Ratios de capitalisation et de liquidation

	Ratio de capitalisation	Ratio de liquidation
<b>VALEUR DE L'ACTIF</b>	442 688 000 \$	427 567 300 \$
<b>PASSIF</b>	481 604 600 \$	814 056 500 \$
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT)</b>	(38 916 600) \$	(386 489 200) \$
<b>RATIO</b>	<b>91,9 %</b>	<b>52,5 %</b>
<b>ANNÉE PRÉCÉDENTE (31 DÉCEMBRE 2014)</b>	94,1 %	53,0 %

Remarque : La valeur de l'actif servant à établir le ratio de capitalisation comprend la valeur actualisée des paiements spéciaux futurs que la province doit effectuer.

Le **ratio de capitalisation** est calculé en supposant que le régime sera maintenu indéfiniment. Il donne une indication de la santé financière à long terme du régime. Chaque année, le ratio fluctue en fonction de la conjoncture économique et de l'expérience démographique du régime, ainsi que des cotisations versées. La capitalisation continue du régime prévoit une cotisation maximale égale à 8,125 % du salaire pour les participants ainsi que pour les employeurs, en plus d'un paiement annuel spécial de 2 759 000 \$ effectué par la province jusqu'en 2022.

Le **ratio de liquidation** est établi en supposant la cessation du régime à la date de l'évaluation et le règlement des prestations par l'achat de rentes viagères auprès de compagnies d'assurance. La valeur de l'actif et le passif sont estimés à la date de l'évaluation, selon des méthodes et des hypothèses différentes de celles utilisées pour le calcul du ratio de capitalisation. **En vertu de la loi, les participants et les employeurs ne sont pas tenus de verser des cotisations au régime selon cette méthodologie.**



## Gouvernance

### CONSEIL DE FIDUCIAIRES

Le conseil de fiduciaires est responsable d'administrer le régime conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu fédérale, à la Loi sur les prestations de pension du Nouveau-Brunswick, à la Loi sur les régimes de pension du personnel des foyers de soins du Nouveau-Brunswick et au texte officiel du régime. Les personnes suivantes siègent actuellement au conseil :

NOM	RÔLE	NOM	RÔLE
<b>Odette Snow</b>	Présidente, nommée par le gouvernement en juin 2015	<b>Wayne Brown</b>	Représentant du SCFP
<b>Roland Cormier</b>	Représentant du SCFP et vice-président	<b>Minerva Porelle</b>	Représentante du SCFP
<b>Leo Burns</b>	Représentant de l'employeur et vice-président	<b>Sharon Teare</b>	Représentante substitut du SCFP
<b>Ruth Lyons</b>	Représentant de l'employeur	<b>Patrick Roy</b>	Observateur pour le SCFP
<b>Justin Wies</b>	Représentant de l'employeur		

Le conseil de fiduciaires se réunit tous les trimestres et se conforme à des règles de gouvernance strictes. Ces règles définissent toutes les tâches que doit accomplir le conseil ainsi que leur fréquence et les dates cibles pour terminer chacune d'elles.

Les membres du conseil doivent posséder de bonnes connaissances dans le domaine des régimes de pension et des placements. En 2015, tous les membres du conseil ont participé à une séance de formation sur les pratiques exemplaires en matière de communication des régimes de pension, et trois membres ont assisté à deux conférences nationales sur les régimes de pension.

### COMITÉS

Les conseils des trois régimes de pension du personnel des foyers de soins ont mis sur pied trois comités. Le rôle du sous-comité permanent et du comité mixte consiste à formuler des recommandations éclairées aux conseils afin de les aider à exercer leurs responsabilités le plus efficacement possible. Le Comité de surveillance des audits est, quant à lui, responsable de surveiller le processus de production des rapports financiers des régimes de pension et la manière dont les conseils surveillent les contrôles de conformité et les processus de gestion du risque et d'audit.

### CONSEILLERS ET FOURNISSEURS DE SERVICES

Actuaire et conseiller en placements	Morneau Shepell
Dépositaire de la caisse	CIBC Mellon
Auditeurs	Ernst & Young
Administration du régime de pension	Morneau Shepell
Gestionnaires de placements	Conseillers en placements Gryphon, Letko Brosseau, Jarislowsky Fraser, Fiera Capital, UBS Global Asset Management



## Complément d'information

**Les employés actifs peuvent visiter le site Web du régime ([fsnb.retraite.avantagesdirect.com](http://fsnb.retraite.avantagesdirect.com)), où ils auront accès à divers renseignements et documents relatifs au régime ainsi qu'à l'outil de projection de la rente.**

### COORDONNÉES POUR LES RETRAITÉS

Pour faire part d'un changement d'adresse, de modifications à apporter à vos renseignements bancaires ou à vos déductions fiscales, veuillez communiquer avec CIBC Mellon, dépositaire de la caisse, au 1 800 565 0479.

Pour tout renseignement sur votre pension ou sur les prestations aux survivants, veuillez appeler Momeau Shepell au 1 506 458 9081.